

## No 8 Séance du Conseil général du jeudi 14 septembre 2017 à l'aula du nouveau bâtiment administratif

### Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal no 7
3. Crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour une réfection "légère" du parking sud du Bourg  
Arrêté 1355
4. Crédit d'engagement de CHF 36'000.- pour l'acquisition et le remplacement de décorations de Noël  
Arrêté 1356
5. Crédit d'engagement de CHF 130'000.- pour divers travaux de réfection au Centre scolaire et sportif des Deux Thielles  
Arrêté 1357
6. Crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'assainissement des installations d'éclairage public de l'Allée du 700e  
Arrêté 1358
7. Divers

### 1. Appel

Présents : Mmes et MM. Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Fauro Massimo, Frier Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Mmes et MM. Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Ghizzo Avio, Jacot Michael, Linder Thierry, Stooss Philippe, Toedtli Jean-François.

34 conseillers généraux présents, majorité à 18.

#### **Conseil communal**

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

#### Bureau du Conseil général:

Présidente:	Mme Gilliane Bürli	PSL
Secrétaire-adjoint:	M. Marc Fernand Juan	PSL
Questeurs:	M. Stéphane Bovet	UDC
	Mme Cindy Kohler	CAN

### 2. Procès-verbal no 7

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour une réfection "légère" du parking sud du Bourg  
Arrêté 1355**

M. Pierre de Marcellis, directeur des Travaux publics, rapporte qu'il s'agit de la 3<sup>e</sup> tentative pour la réfection de ce parking, ramenée cette fois à CHF 40'000.-, contre CHF 290'000.- en première proposition, puis par une non-entrée en matière à CHF 275'000.-.

Le parking se situe à l'entrée sud de la vieille ville. Par temps de pluie, il est détrempé. La chaille qui recouvre le sol se gorge d'eau, rendant le parking boueux, peu confortable pour les utilisateurs. Au vu de cette situation, le Conseil communal a souhaité ne pas attendre pour faire de nouvelles propositions et a profité de rencontres avec les partis politiques pour leur soumettre 5 variantes. Au final, la plupart des partis ont préféré la variante no 5, soit celle présentée ce soir.

En résumé, le coffre existant ne sera pas touché. La portance est bonne mais la profondeur hors gel est insuffisante d'où la crainte que l'enrobé ne résiste pas éternellement. A l'entrée et sur le chemin d'accès au parking, il sera posé un enrobé bitumineux de deux couches. Dans la zone de parcage, la surface restera la même soit des matériaux pierreux gras (chaille). Les pentes restent identiques. Comme jusqu'à présent, une ou deux fois l'an, il faudra recharger, égaliser et refaire les pentes pour évacuer l'eau pour un montant d'environ CHF 5'000.- à CHF 10'000.- annuel.

Les places en chaille ne seront pas marquées. Le stationnement restera gratuit. La durée de parcage sera limitée à 4h pour éviter le stationnement de longue durée sauf pour les détenteurs des vignettes du Bourg. Malheureusement, le revers de cette limitation de parcage à 4h empêche le covoiturage, moyen de transport écologique.

La CFG, par M. Bernhard Wenger, approuve l'arrêté à l'unanimité.

L'UDC, par M. Yves Jakob, approuve l'arrêté.

Interventions individuelles :

M. Thierry Jaquier demande, concernant la limitation de 4h de stationnement, si les marchands qui tiennent un stand auront le droit de se garer sur ce parking.

M. Pierre De Marcellis répond que, comme à chaque manifestation, les panneaux sont masqués. Il n'y aura donc pas de problème de parcage.

Pour M. Jean-Marc Jeanneret, il s'agit de voter CHF 40'000.- pour assainir l'entier du parking, pour éviter que l'eau de la route cantonale ne s'écoule dans celui-ci. Le reste n'a pas lieu d'être voté.

M. Thomas Froelicher demande si, avec l'acceptation de l'arrêté, le crédit de 4h de stationnement est de facto accepté.

M. Roland Spring explique que les 4h ne figurent pas dans l'arrêté mais dans la description du projet. Il est de la compétence de l'Exécutif de décider de la durée du parking par la voie d'un arrêté de circulation.

L'arrêté est accepté par 31 voix contre 2, sans abstention.

**4. Crédit d'engagement de CHF 36'000.- pour l'acquisition et le remplacement de décorations de Noël.  
Arrêté 1356**

M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, explique que les guirlandes lumineuses et les prises sur les mâts ne sont plus en bon état, à tel point que la population s'est demandé, l'année passée, ce qu'il se passait. Avec ce projet, il s'agit d'installer des prises répondant aux normes de sécurité et d'énergie ainsi que d'acquérir des décorations et des guirlandes led représentant une économie d'énergie de l'ordre de CHF 3'000.- par année.

Un sapin sera également installé entre l'ancien CAL et le nouveau bâtiment administratif. Le Conseil communal a décidé de confier le choix des décorations aux services techniques.

Au vu des explications du Conseil communal, la CFG, par la voix de M. Bernhard Wenger, approuve l'arrêté à l'unanimité et fait confiance aux services techniques pour le choix harmonieux des décorations.

M. Jean-Marc Jeanneret rapporte que le PLR a l'impression d'avoir un couteau sous la gorge car il faudrait changer toutes les prises. Le sapin vers la gendarmerie, avec la "neige qui tombe", ne date pas de 2004 et est beaucoup plus récent. Le groupe n'est pas sûr que tout est vieux et à jeter. Il faut penser développement durable et utiliser ce qui fonctionne encore. A la question de savoir s'il y a besoin de décorations de Noël au Landeron, le groupe a répondu par l'affirmative, étant entendu que le Landeron fait partie des plus beaux villages de Suisse. Le PLR n'est pas opposé aux décorations de Noël.

Pour des questions de sécurité, il faut effectivement changer les prises sur les lampadaires et sur les guirlandes.

La rue du Centre reprenant de l'importance, ne faudrait-il pas illuminer les 3 giratoires d'entrée du village et trouver une synergie avec le matériel soi-disant usé et périmé. Le PLR propose un amendement pour sécuriser les prises et les mâts et lancer en parallèle une petite étude pour la partie illumination, non pas par les services techniques, qui ont d'autres compétences, mais par un spécialiste en éclairage.

Le PLR propose l'amendement suivant "article 1 nouveau – un crédit de CHF 15'000.- est accordé au Conseil communal pour l'achat et l'installation de prises pour les mâts EP et une étude pour une décoration de Noël".

M. Peter Hofs rapporte que le PSL acceptera l'arrêté à sa majorité et apprécie le bien-fondé de la démarche. Il se réjouit de voir les nouvelles illuminations en fin d'année.

M. Stephan Bovet informe que l'UDC accepte l'arrêté à l'unanimité et se réjouit de découvrir ces décorations de Noël.

Il n'y a pas d'intervention individuelle.

L'amendement est refusé par 23 voix contre 10.

L'arrêté est accepté par 26 voix, contre 1 et 6 abstentions.

**5. Crédit d'engagement de CHF 130'000.- pour divers travaux de réfection au Centre scolaire et sportif des Deux Thiellles.  
Arrêté 1357**

M. Roland Spring, directeur des bâtiments, rappelle que le centre scolaire et sportif des Deux Thiellles a 25 ans. Il est nécessaire de le maintenir en bon état et donc de rénover certaines installations. Ce bâtiment souffrait d'un déficit de rénovation mais depuis l'engagement d'un nouveau responsable des bâtiments, ce retard se résorbe.

Le prochain plan des intentions prévoit des montants conséquents pour les futures années, principalement pour les fenêtres, l'ascenseur et les places de sports.

Concernant la demande de ce soir, M. Spring explique que le Conseil communal aurait pu procéder à certaines réfections dans le cadre du budget annuel mais a préféré demander un crédit d'engagement global de CHF 130'000.-, ceci d'entente avec l'EORÉN. Le détail des travaux figure dans le rapport.

Afin de maintenir ce bâtiment dans un état d'entretien normal, la CFG, par M. Bernhard Wenger, accepte à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Marie-Claude Gross rapporte que le PLR accepte l'arrêté et saisit l'occasion de remercier M. Grosjean, responsable de l'urbanisme et de la gestion du patrimoine, pour le travail effectué et son engagement à reprendre les divers problèmes antérieurs restés en suspens. Toutefois, dans un souci de planification financière, le groupe PLR souhaiterait une vision claire sur l'avenir et une planification des futurs investissements. Il s'interroge également sur les nombreuses demandes d'entretien concernant le bâtiment du C2T et pourquoi le collège primaire, plus ancien, ne fait lui, que rarement l'objet de demandes de travaux.

Mme Patricia Wenger informe que l'UDC acceptera ce crédit car il est important d'entretenir correctement le patrimoine.

Il n'y a pas d'intervention individuelle.

M. Roland Spring répond qu'une planification est en cours pour les travaux dans le bâtiment du C2T. En ce qui concerne l'école primaire, quelques travaux sont à faire. Une demande avait été faite pour étudier l'installation d'un ascenseur pour personnes handicapées. Une partie des stores seront changés pendant les vacances d'automne.

L'arrêté 1357 est accepté à l'unanimité.

<b>6. Crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'assainissement des installations d'éclairage public de l'Allée du 700<sup>e</sup>. Arrêté 1358</b>
---

M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, explique que suite à diverses remarques et pannes, des investigations ont été menées et ont révélé la nécessité d'assainir l'éclairage public de l'Allée du 700<sup>e</sup>. Il n'est pas raisonnable de s'équiper de matériel photovoltaïque car la technologie actuelle ne peut pas garantir la recharge en hiver, période sombre et de brouillard. Il recommande d'accepter la solution préconisée par les services techniques et le Conseil communal.

Suite aux explications données par le Conseil communal mais aussi pour des raisons sécuritaires, M. Bernhard Wenger rapporte que la CFG approuve à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Anne Amico Guyomarch, pour le PLR, estime que cet éclairage est vraiment nécessaire pour la population. Le groupe demande que plusieurs offres soient demandées afin de faire marcher la concurrence et obtenir les meilleurs prix.

Mme Maura Bottinelli rapporte que le PSL félicite le Conseil communal pour ce projet d'assainissement. Il est nécessaire et judicieux afin de garantir la sécurité des usagers et de prévenir les actes de déprédation qui pourraient avoir lieu à la faveur de l'obscurité due aux nombreuses pannes de l'éclairage actuel.

L'UDC, par M. Bernhard Wenger, soutiendra ce crédit car il estime que l'installation actuelle ne correspond plus aux attentes au niveau sécuritaire. Il espère que les travaux de génie civil ont été estimés à leur juste valeur et qu'il n'y aura pas de dépassement de poste.

L'arrêté 1358 est accepté à l'unanimité.

## 7. Divers

M. Jean-Claude Egger, directeur de l'urbanisme, donne les dernières nouvelles concernant le dossier du quartier « Les Pêches derrière L'Eglise », datant de 2010 et qui avance gentiment. Les opposants au Plan spécial ont été déboutés par le Tribunal fédéral. La Cour de droit public a validé ce Plan spécial, avec néanmoins quelques demandes d'améliorations et d'adaptations. Pour présenter ce dossier au Législatif, le Conseil communal aura le plaisir d'accueillir les représentants de Merse, l'architecte et les ingénieurs géotechniciens le jeudi 26 octobre 2017 à 19 h 00. Il s'agit d'une information importante et il est primordial que tous les conseillers généraux soient présents. Cette séance ne sera pas publique. Le Conseil communal tient à ce que ce projet se réalise enfin.

M. Roland Spring informe officiellement que le Conseil général du 26 octobre est annulé et remplacé par cette séance d'information destinée aux membres du Conseil général.

D'autre part, suite à la conférence de presse du Conseil d'Etat, le mardi matin 12 septembre et dont des résumés ont paru dans les médias, il tient à faire part du communiqué de presse conjoint signé par les communes de Saint-Blaise et du Landeron, envoyé avant ladite conférence de presse. Ce communiqué de presse n'ayant fait l'objet que de quelques lignes dans la presse, il paraît nécessaire d'informer le Législatif de son contenu.

### **Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral**

*En vue de la conférence de presse organisée par le RUN et le Conseil d'Etat, les communes de Saint-Blaise et du Landeron tiennent à réagir préalablement.*

*La région de l'Entre-deux-Lacs reste la grande oubliée de cet accord. Les deux communes citées ne se retrouvent pas dans le document. La région et ses particularités essentielles semblent oubliées. L'accord de positionnement stratégique manque singulièrement de consistance et d'éléments concrets, alignant par contre une série de déclarations générales et incantatoires qui peinent à convaincre. De plus, on n'y trouve pas d'actes concrets tant pour le développement du tourisme et de l'habitat que pour celui de l'économie.*

*En outre, il faut malheureusement constater que les suggestions faites par les communes n'ont pas assez été prises en compte.*

*Les deux Exécutifs relèvent que le timing est mal choisi en vue des votations futures qui sont des échéances importantes et des discussions liées au budget qui mettront à mal les relations entre les communes et l'Etat.*

*En résumé, des objectifs trop vagues, peu clairs, sans engagements forts pour la région Entre-deux-Lacs et un calendrier mal justifié obligent les communes de Saint-Blaise et du Landeron à refuser cet accord et en conséquence à ne pas le signer.*

*Au nom du Conseil communal de St-Blaise, le président Alain Jeanneret, le secrétaire Jacques Rivier.*

*Au nom du Conseil communal du Landeron, le président Roland Spring, le secrétaire Jean-Claude Egger.*

A noter que le Conseil d'Etat avait rencontré l'Exécutif landeronnais pour l'engager à signer cet accord.

M. Roland Spring informe que le Conseil communal a pris position contre le report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers dans le journal Bulcom, une première fois en son nom propre et une seconde fois aux côtés des autres communes opposées.

M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, répond à la question posée lors du dernier conseil général, soit quel est le coût induit par l'entretien des pots de fleurs, des plantes, de l'arrosage, etc. L'achat des pots de fleurs fait partie du crédit 1307 accepté par le Conseil général le 18 juin 2015 (*Crédit d'engagement de CHF 758'000.- pour la mise en place du concept de circulation et de modération de trafic sur le territoire communal*). A ce jour, il en reste encore quelques-uns à poser et à décorer. L'entreprise Voillat s'occupe de leur entretien. Les coûts seront connus dès la fin d'un exercice complet. Il est prévu de leur demander une offre et de conclure un contrat d'entretien pour l'ensemble des décorations florales du village.

M. Roland Spring avise les personnes qui s'étaient annoncées volontaires pour tenir le stand concernant la votation Rifront, qu'il n'y a finalement pas de besoin, par manque de monde et en raison du temps pluvieux annoncé. Par contre, Neuchâtel les accueille volontiers, car c'est là qu'il faut aller chercher des voix.

M. Roland Spring va tenter de répondre aux questions ou plutôt aux constats relevés par le conseiller général M. Jeanneret concernant la piscine lors du Conseil général de juin 2017. Son intervention est relatée en page 78 du procès-verbal no 7 accepté ce soir.

Le Conseil de Fondation de la piscine est composé de neuf membres dont trois représentants du Conseil général.

*Quel est le mandat des autorités politiques et quel est leur cahier des charges ?*

Ceci figure dans les statuts adoptés par le Conseil général du 6 décembre 1991 en remplacement de ceux de 1968. L'organisation de ce Conseil de Fondation est définie dans les articles 8 et 9. Il n'y a donc pas de cahier des charges pour les membres de la Fondation. L'article 8 stipule que le Conseil de Fondation administre dans la limite des statuts la piscine et ses installations annexes.

*Les comptes de la piscine font froid dans le dos et la situation de la piscine lui paraît préoccupante. Quelles mesures prendra la Fondation ces prochaines années ?*

Ces constats ne sont pas partagés par le Conseil communal. La Fondation est bien gérée. Les déficits sont en diminution et la part communale également. La fréquentation est en augmentation. Beaucoup de baigneurs viennent quotidiennement nager. Les cours d'aquagym font un tabac.

Bien entendu, le résultat financier dépend fortement des conditions météo de l'été. Le Conseil de Fondation est conscient que des investissements importants sont à prévoir ces prochaines années pour la réfection des bâtiments. Il étudie actuellement différentes variantes.

Pour terminer, M. Spring aimerait également souligner que la piscine est un service fort apprécié offert à la population locale et régionale et qu'il s'agit de garantir l'entretien régulier et les assainissements nécessaires de ces infrastructures.

A la question de savoir s'il est satisfait de la réponse, M. Jean-Marc Jeanneret répond qu'il reposera une question lors du prochain Conseil général.

M. Jean-Marc Jeanneret rappelle que, «*dans sa grande sagesse*», le PLR, suivi par le Conseil général, a adopté une modification de la loi sur les finances il y a un certain temps déjà. Il aimerait savoir où en est cet arrêté. A-t-il déjà été envoyé au Conseil d'Etat ? A-t-il été sanctionné par le Conseil d'Etat ? Où faut-il mettre la pression ?

Concernant le carrefour « Rue de Jolimont - Rue du Lac », M. Jean-Marc Jeanneret a constaté que ce croisement faisait partie intégrante du plateau créé sur la rue de Jolimont. Il regrette que cette solution péjore la sécurité à un endroit fort fréquenté depuis l'ouverture d'une grande surface. Il conviendrait de vérifier si les normes sont assurées.

Concernant les places de stationnement devant la Coop, M. Peter Hofs demande si les normes de stationnement ont été respectées ?

M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, répond qu'effectivement certaines places de stationnement ne correspondent pas aux normes. Un courrier a été adressé à l'architecte qui a un délai de réponse jusqu'au 15 septembre.

M. Roland Spring, directeur des finances, répond en partie concernant le règlement des finances. Le règlement et l'arrêté n'ont pas encore été sanctionnés par le Conseil d'Etat. Le Conseil communal a rencontré M. Leu, chef du service des communes, pour recevoir les réponses attendues car il y a désaccord concernant certaines charges, comme par exemple

la dette du C2T, complètement à charge de la Commune, les comptes autoporteurs, le rendement locatif du nouveau bâtiment.

Concernant les tableaux demandés, le Conseil communal les présentera. Ils ne contiendront pas encore tous les crédits mais certains crédits avec des tableaux spécifiques. La CFG a déjà reçu des informations en ce sens lors de la préparation de ce conseil général.

M. Roland Spring, directeur des bâtiments, répond à une question du PLR posée par Mme Anne Amico Guyomarch, qui demandait si des fonds publics avaient été investis dans le centre médical.

Le Conseil communal a équipé ces locaux de manière standard, c'est-à-dire comme s'il s'agissait de locaux destinés à d'autres utilisations, telles que bureaux d'architectures, d'informatique ou autres.

Les dépenses spécifiques au centre médical, mobilier, aménagement de la salle de radiologie, prises électriques supplémentaires et autres ont été refacturées aux médecins.

Par rapport à des bureaux standards, le Conseil communal a pris en charge les points d'eau supplémentaires dans chaque cabinet, les frais d'adaptation du sas d'entrée et les heures d'architecte suite à des modifications de distribution de locaux, de plan de fermeture et de l'escalier du rez, représentant une somme d'environ CHF 50'000.-.

De plus et comme déjà communiqué au Conseil général, il a été convenu d'adapter le loyer aux nombres de postes occupés (minimum 6, maximum 8) pendant 5 ans.

Le loyer mensuel étant de CHF 8'000.-, la Commune facture selon le nombre de postes occupés, entre CHF 6'000.- et CHF 8'000.-. Le cabinet est actuellement occupé par 6,5 postes.

En favorisant l'installation du centre médical au Landeron, l'Exécutif a eu certes quelques dépenses qui seront largement compensées par de nouvelles rentrées fiscales, mais a rendu la localité encore plus attractive en pérennisant les soins de proximité pour le bien de toute la population.

Mme Anne Amico Guyomarch est satisfaite de la réponse.

M. Cédric Caillet fait part que, depuis quelques semaines, un système de comptage a été installé sur la passerelle enjambant la voie CFF entre la route de La Neuveville et Bellerive, à la hauteur de la carrosserie Richard.

Ce comptage laisse présager un démantèlement de ladite passerelle. Si tel devait être le cas, quelles sont les raisons de cette démolition ?

Quel est l'historique de la mise en place de cette passerelle ? Qui l'a réalisée ? Si cette dernière avait été réalisée par les CFF, sous quelles conditions ? Était-ce un élan de générosité de la Régie fédérale ou une contrainte imposée par les Autorités en place à l'époque.

Il serait très curieux de connaître les résultats du comptage, car il considère cette passerelle comme une voie sécurisée pour les piétons du nord-est du village en direction de l'école, de la Coop ou encore de la piscine.

Le village s'étend à l'est jusqu'à La Neuveville sans frontière marquée, avec des zones habitées des deux côtés de la voie de chemin de fer. Si cette passerelle devait disparaître, ce sont 2 km qui sépareraient les points de passage possibles Nord / Sud de la voie de chemin de fer.

M. Stefan Bovet félicite les Autorités communales pour la lettre d'information à la population pour économiser l'eau du réseau. Par contre, avec les 3 campings sis au Landeron, occupés à 75 % par des Suisses alémaniques, il serait judicieux à l'avenir de traduire les informations en allemand pour éviter les conflits pendant la période de camping.

D'autre part, M. Bovet fait part du mécontentement des commerçants du Bourg. Le 2 septembre dernier, lors du concert organisé par le groupe Tribute, M. Bovet s'est rendu sur place et a constaté des barricades installées à l'intérieur du Bourg. Les autorités communales ont-elles donné leur accord pour barricader pareillement Bourg et pour le parking sauvage ? Des véhicules se trouvaient au milieu de la route dont certains n'ont été déplacés que le lendemain, d'où les réclamations et le mécontentement des commerçants.

Concernant la séance d'information du 26 octobre prochain au sujet du quartier "Les Pêches Derrière l'Eglise", M. Jean-Marc Jeanneret ne se sent pas saisi de ce dossier et ne voit pas ce que les Autorités cantonale et communale peuvent encore faire et en quoi le Législatif est concerné. Il annonce qu'il ne sera pas présent.

M. Jean-Claude Egger répond que M. Jeanneret a partiellement raison car il s'agit en l'occurrence de modifications apportées au Plan spécial et les conseillers généraux auront à voter à nouveau. Il le remercie d'ores et déjà de sa présence le 26.

Mme Nadine Schouller remercie le Conseil communal et service forestier pour la présentation très intéressante du nouveau centre forestier de l'Eter, bâtiment fonctionnel et agréable.

La présidente clôt la séance à 21 h 05

La présidente :

Le secrétaire-adjoint:

Gilliane Bürli

Marc Fernand Juan